



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Rattachement  
du Contrat local de Santé  
et de l'atelier Santé Ville  
aux services municipaux**

DE20150209_7	Conseil municipal du 9 février 2015
Rapporteuse : Isabelle LAGRANGE	Télétransmise à la Préfecture le 11 FEV. 2015 Affichée le 11 février 2015

L'an deux mille quinze le neuf février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Date de convocation** : 22 janvier 2015

**Membres présents** :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

**Etait absent** :

Mme SERRALHEIRO

**Ont donné procuration** :

- M. VERGNAUD à Mme LEGRAND
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice) Général(e)  
Adjoint(e)

**Secrétaire de séance** : Mme Samantha BOURGOGNE

**Rattachement  
du Contrat local de Santé  
et de l'atelier Santé Ville  
aux services municipaux**

Solidarité  
id : 794

Conseil municipal  
9 février 2015

7

Rapporteuse : Isabelle LAGRANGE

La Ville d'Angoulême est engagée depuis plusieurs années, dans des démarches de santé, aux côtés de l'Agence Régionale de Santé du Poitou-Charentes, de la Préfecture et du Conseil Général, ainsi que de tous les acteurs œuvrant dans ce champ.

Ces démarches se sont traduites par :

- la création d'un Atelier Santé Ville (ASV) par délibération du Conseil Municipal le 3 octobre 2007,
- l'élaboration et la signature d'un Contrat Local de Santé (CLS), prévu par la loi Hôpital Patients Santé Territoires du 21 juillet 2009, approuvé au Conseil Municipal du 13 mai 2013 et signé le 13 septembre 2013.

Le CLS a pour objectif d'offrir à l'ensemble des populations des réponses adaptées aux besoins de chacun sur les principales questions de santé.

L'ASV a quant à lui pour mission d'identifier au niveau local les besoins spécifiques des publics en situation de vulnérabilité, de coordonner les différents acteurs et de rendre effectif l'accès aux services sanitaires et sociaux de droit commun.

La gestion de ces démarches avait été confiée, lors des délibérations afférentes (Conseil municipal du 3 octobre 2007 et Conseil Municipal du 13 mai 2013), au Centre Communal d'Action Sociale.

Il est proposé d'en confier désormais la gestion aux services municipaux, et de rattacher ces démarches au Service Communal d'Hygiène et de Santé, en charge des thématiques liées à la santé, sous la responsabilité de Mme Lagrange, adjointe au Maire en charge de la santé, de l'organisation de l'offre de soins, des personnes en situation de handicap.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour  
9 février 2015  
Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint



A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and strokes, positioned to the right of the official seal.

